



...le projet de loi de finances pour 2025 - Mission « Économie »

## AVIS AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

# NUMÉRIQUE POUR TOUS : UN ENGAGEMENT DE L'ÉTAT À PÉRENNISER

Réunie le **20 novembre 2024**, la **commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**, suivant son **rapporteur Sébastien Fagnen**, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à l'**aménagement numérique du territoire** inscrits au projet de loi de finances pour 2025, sous le bénéfice de l'adoption d'un **amendement** en faveur du **déploiement de la fibre à Mayotte**.

La commission s'alarme du désengagement de l'État du plan France Très Haut Débit, qui s'apparente à un **transfert de charge au détriment des collectivités territoriales** et qui remet en cause l'atteinte des objectifs de généralisation de la fibre optique à l'horizon 2025.

Elle se félicite de l'amorce dans ce projet de loi de finances **d'un soutien aux raccordements complexes**, à la fois dans les domaines publics et privés, tout en appelant à amplifier la dynamique.

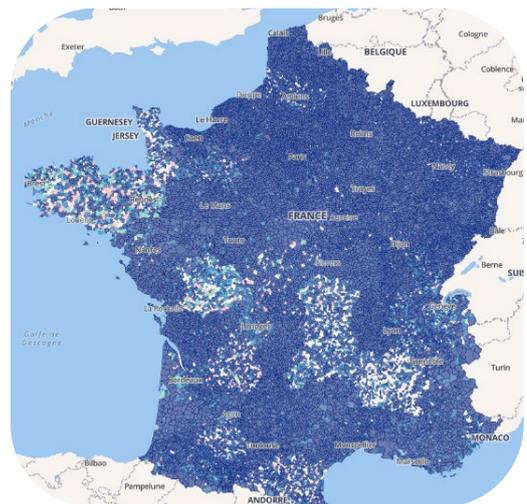
Dans un contexte de **fermeture prochaine du réseau cuivre**, qui doit faire l'objet d'une communication plus proactive de la part de l'État, la commission réitère son appel à un renforcement de la **qualité des raccordements en fibre optique**, qui conditionne l'acceptabilité de cette fermeture.

L'aménagement numérique du territoire doit également conduire au **développement équilibré d'antennes-relais**, pour lesquelles la spéculation foncière actuelle pourrait constituer un frein, ainsi qu'à l'installation de **centres de données de proximité**, répartis sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la commission alerte l'État sur la nécessité de ne pas reculer sur l'inclusion numérique. Le **dispositif des conseillers numériques France services** ne doit pas rester au milieu du gué, alors que l'attrition des crédits prévue par le PLF pour 2025 conduit également à un report de charges.



Réseau de fibre optique



Couverture en fibre optique  
de la France métropolitaine (2024)

# 1. PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT : ÉVITER L'ESOUFFLEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE

## A. UNE ATTRITION DU SOUTIEN DE L'ÉTAT QUI S'APPARENTE À UN REPORT DE CHARGE AU DÉTRIMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le **Plan France très haut débit (THD)**, initié en 2013, vise à généraliser la fibre optique sur le territoire à horizon 2025. Pour y parvenir, il mobilise **deux dynamiques complémentaires** :

- **l'investissement privé** des opérateurs (zones d'initiative privée) ;
- **l'investissement public** des collectivités territoriales et de l'État (zone d'initiative publique).



...des locaux éligibles à la fibre optique en 2024

### Évolution des crédits du plan France THD entre le PLF 2024 et le PLF 2025

480 millions d'euros

PLF 2024



200 millions d'euros

PLF 2025

Le PLF pour 2025 prévoit une **réduction drastique des crédits alloués au plan**. Un effort reste pourtant nécessaire pour atteindre l'objectif de **généralisation de la fibre optique en 2025**. Au-delà de l'essoufflement du programme, le ralentissement risque également de conduire à un **report de charges** : le désengagement de l'État oblige les collectivités territoriales à augmenter leur participation dans le déploiement des réseaux de fibre optique.

**Mayotte**, seul département dans lequel le déploiement de la fibre optique n'a aujourd'hui pas débuté, est particulièrement touché par ce coup de rabot. Un projet de réseau d'initiative

publique est aujourd'hui finalisé. **Il ne pourra toutefois pas voir le jour s'il n'est pas cofinancé par l'État**. L'amendement de la commission propose donc d'abonder les crédits du plan France Très Haut Débit à hauteur de **37,6 millions d'euros**, afin de soutenir spécifiquement le déploiement de la fibre optique à Mayotte.

## B. UN SOUTIEN PUBLIC AU RACCORDEMENT COMPLEXE, QUI DEVRA S'INTENSIFIER DANS LES PROCHAINES ANNÉES



L'effort de déploiement de la fibre optique doit aujourd'hui se porter davantage sur les **raccordements complexes**, c'est-à-dire ceux qui nécessitent la création ou la mise à niveau d'infrastructures particulières. **La commission alerte sur la nécessité d'un soutien financier à la réalisation de ces raccordements, alors même que les besoins sont considérables.**

### Coût des raccordements complexes évalué entre...



et



Source : Conseil général de l'économie

Le PLF 2025 acte, à raison, la nécessité de ce soutien, en prévoyant :

- les premiers décaissements pour **l'appel à projets sur les raccordements en domaine public**, doté de 150 millions d'euros de crédits qui seront consommés jusqu'en 2027 ;
- le lancement d'un **dispositif expérimental de soutien aux raccordements complexes en domaine privé**, pour un montant de 16 millions d'euros.

## C. QUALITÉ DES RACCORDEMENTS : UNE PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS, EN DÉPIT DES ALERTES DU SÉNAT



En 2023, Patrick Chaize avait déposé une [proposition de loi](#) visant à assurer la qualité et la pérennité des raccordements aux réseaux de fibre optique, examinée par la CATDD puis adoptée par le Sénat à l'unanimité le 2 mai 2024, qui visait à remédier aux raccordements de mauvaise qualité. Un an plus tard, le constat reste malheureusement le même : le dernier rapport **de l'observatoire de la qualité du réseau de fibre optique** révèle une **stabilité globale des indicateurs de qualité**, concernant à la fois le taux de pannes et le taux d'échec de raccordement.

## 2. LES NOUVEAUX DÉFIS DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES : LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE, LA LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION FONCIÈRE ET LES CENTRES DE DONNÉES

### A. FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE : UNE MEILLEURE INFORMATION DU PUBLIC EST NÉCESSAIRE



La couverture du territoire en réseaux de fibre optique de qualité est un préalable à la **fermeture du réseau cuivre**, qui entre en 2025 dans sa phase industrielle. Les premières fermetures, qui ne concernent à ce stade que quelques communes, ont révélé les difficultés de la mise en œuvre de cette nouvelle étape : une **campagne de communication à grande ampleur** est aujourd'hui souhaitable pour informer le public de la fermeture du réseau.

Cette campagne ne pourra pas reposer que sur les maires, ni sur les opérateurs, qui n'ont pas la légitimité des pouvoirs publics. L'État doit **remplir cette mission d'information**, et il doit le faire au plus vite : plus nous nous approcherons de la date de fermeture commerciale puis technique du réseau cuivre, plus l'effort de pédagogie auprès du citoyen sur l'intérêt de la fermeture sera délicate à réaliser.

### B. ANTENNES-RELAIS : METTRE FIN À LA SPÉCULATION FONCIÈRE



Les emplacements sur lesquels sont réalisées les antennes-relais sont touchés depuis plusieurs années par un **phénomène de spéculation foncière**. Certains acteurs reprennent en effet à échéance des baux d'emplacements destinés à accueillir des antennes-relais, ce qui peut amener l'occupant à **démonter les infrastructures qu'il a réalisées**. Environ 2 400 emplacements – soit 3,75 % du total – seraient concernés par cette problématique. L'article 17 du [projet de loi de simplification de la vie économique](#), adopté par le Sénat en octobre 2024, vise à répondre à ce phénomène de spéculation en prévoyant qu'un acteur qui reprend un bail d'emplacement doit obligatoirement disposer d'une attestation par laquelle un opérateur de téléphonie mobile s'engage à exploiter l'antenne-relais.

### C. CENTRES DE DONNÉES : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE CENTRES DE PROXIMITÉ



Les **centres de données** constituent un véritable enjeu d'équité entre les territoires et d'indépendance nationale et européenne. Le territoire français est maillé par deux grands pôles du stockage de données, Paris et Marseille, auxquels s'ajoute un **réseau de 250 centres de données de proximité**, situés dans les métropoles, mais aussi dans de nombreuses villes moyennes. Ce réseau, devenu une véritable spécificité française, est en cours de densification permanente.

### 3. INCLUSION NUMÉRIQUE : UNE BAISSÉ BRUTALE DES CRÉDITS AU DÉTRIMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES USAGERS

#### A. CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES : UN DISPOSITIF EFFICACE ET SALUÉ SUR LE TERRITOIRE



Afin d'apporter une réponse territorialisée au phénomène d'illectronisme, des conseillers numériques France services (CNFS) ont été recrutés dans le cadre du plan France Relance en 2021. Ils assurent un **service d'appui aux démarches administratives** pour les usagers et des **formations aux usages numériques** dans les territoires. En 2023, le renouvellement du soutien financier public au dispositif a été annoncé pour 3 ans.

#### B. LA BAISSÉ DU SOUTIEN DE L'ÉTAT MENACE LA PÉRENNITÉ DU DISPOSITIF



Les crédits alloués au dispositif par le projet de loi de finances pour 2025 sont de **27 millions d'euros**, alors que la loi de finances pour 2024 accordait 41 millions d'euros à l'emploi des CNFS. Cette baisse brutale constitue un **transfert de charge financière** vers les collectivités territoriales ou le secteur associatif. Pour les structures qui ne seront pas en mesure d'assurer cette charge financière, elle les conduira fatalement à abandonner progressivement ce service.

Le nombre de conseillers numériques : 4 000 aujourd'hui, pourrait être plus que divisé par deux, pour atteindre 1 500. Pourtant, **les besoins de la population ne disparaîtront pas**, dans un contexte de dématérialisation croissante : un quart des Français considère toujours ne pas maîtriser suffisamment les outils informatiques pour pouvoir les utiliser pleinement, selon le [baromètre du numérique 2024](#).

Le coup d'arrêt porté à cet élan porteur de progrès risque, de plus, de **pénaliser les territoires les plus fragiles**, les communes rurales et les quartiers de la politique de la ville (QPV), qui ont cependant véritablement besoin du soutien de l'État pour lutter contre l'illectronisme.

**La commission sera particulièrement vigilante au devenir de ce dispositif, vital aux citoyens en situation d'illectronisme, dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics.**

#### POUR EN SAVOIR +

- Le dossier législatif du projet de loi de simplification de la vie économique
- Le dossier législatif de la proposition de loi visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
- L'Essentiel du rapport d'information « Renforcer la cohésion numérique dans les territoires : 20 mesures pragmatiques et de bon sens »
- Le dossier législatif de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France



Jean-François Longeot

Président  
Sénateur du Doubs  
(Union centriste)



Sébastien Fagnen

Rapporteur  
Sénateur de la Manche  
(Socialiste, Écologiste et  
Républicains)

[Commission de l'aménagement  
du territoire et du développement  
durable](#)

☎ 01 42 34 23 20

